

CCAS DE CHAMBERY

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le lundi vingt-trois février à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 18 février 2026 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Etai^{ent} présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS

MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, GACHET (jusqu'à la délibération 2.7 inclus), PERROTTON

Etai^{ent} excusé(e)s :

Mmes ALVERNHE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES, RAMBAUD (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS), TAMBURINI (donne pouvoir à Mme TAMBURINI), VERDU (donne pouvoir à M. NOBLECOURT)

Après constatation du quorum, M. REPENTIN propose d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour.

	TITRE	RAPPORTEUR	DEBAT	VOTE	DECISIONS
1.1	RAPPORT ANNUEL 2025 EGALITE FEMMES HOMMES	G. BERNARD-PEYRE	Le diaporama présenté en séance est joint au compte rendu. T. REPENTIN indique que la présentation du rapport est une obligation avant le vote des rapports budgétaires. Un rapport identique a été présenté en conseil municipal Cette délibération ne donne pas lieu aux votes. Il est demandé aux administrateurs de prendre acte.	Le conseil d'administration donne acte au présent rapport	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Prend acte de la présentation du « Rapport annuel 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville et du CCAS de Chambéry ».
2.1	BUDGET SERVICES PARAMEDICAUX ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2026 (EPRD)	F. FILLIOL	F. FILLIOL explique que le Service de Gestion Comptable a rencontré un problème de logiciel cette année, et n'a pas été en mesure de donner le compte de gestion et le compte financier unique. La présentation des résultats pour les budgets en M22 n'est donc pas possible. Cependant, les financeurs attendant ces résultats pour le 30 avril, il est proposé de tenir un conseil d'administration le 10/03 à 14h. Concernant l'EPRD, le diaporama présenté en séance est joint au compte rendu. F. FILLIOL indique que le résultat prévisionnel est excédentaire au global. B. PERROTTON souhaite savoir ce qu'il advient des 600 K€ en excédent, et s'ils sont mis en trésorerie. F. FILLIOL indique que c'est le cas, les autorités de tutelle n'ayant pas accepté de reprendre tout ou partie de cet excédent au profit des EHPAD. La question de l'utilisation de cet excédent se posera lors de la création d'un ERPD regroupant le service d'aide à domicile qui est soutenue financièrement par la ville et les services paramédicaux.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve l'EPRD 2026 du budget des services paramédicaux présenté.
2.2	BUDGET EHPAD LES CLEMATIS ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2026 (EPRD)	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que l'augmentation importante des dépenses de frais restauration est due au nouveau marché. Par ailleurs, il souligne une insuffisance de soutien financier sur la partie soins. C. FAVETTA SIEYES indique que le conseil départemental considère qu'il n'est pas nécessaire de mettre des moyens sur le soin car la plupart des EHPAD sont en difficultés sur la partie hébergement. Elle indique que les CNR n'ont pas été intégrés dans les recettes car ils sont connus en juin et reçus en décembre. M. MYARD-DALMAIS souhaite savoir quand seront remplacées les plaques de la façade de l'établissement qui se décollaient. F. FILLIOL répond que cela devrait être réalisé en 2026, Cristal Habitat attendant les autorisations administratives pour réaliser les travaux.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve l'EPRD 2026 du budget EHPAD Les Clématis présenté.

			<p>Il ajoute que le référent de Cristal Habitat sur ce dossier pour le CCAS est parti en septembre et n'a pas encore été remplacé.</p> <p>T. REPENTIN demande s'il y a un projet de raccordement au réseau de chaleur urbain. C'est le cas pour les Charmilles, à l'horizon 2027.</p> <p>B. PERROTTON estime qu'avec la consolidation des budgets des 3 EHPAD, il est difficile de savoir ce qui a varié pour chaque établissement. L'analyse est rendue difficile.</p> <p>F. FILLIOL indique que l'an prochain, le CCAS devrait disposer des éléments pour permettre une analyse plus fine.</p> <p>B. PERROTTON souhaite savoir pourquoi le budget principal est celui des Clématis.</p> <p>F. FILLIOL répond que cela a été vu avec l'ARS et le service de gestion comptable, il s'agit de l'établissement le plus important.</p> <p>B. PERROTTON demande si les comptes administratifs seront présentés sous cette forme.</p> <p>F. FILLIOL indique que des extractions sous format excel seront demandés par établissement.</p> <p>T. REPENTIN ajoute que ces données seront prêtes pour le 10/03.</p> <p>J. GACHET souhaite savoir ce qui explique l'augmentation de 26.5% du prestataire de restauration.</p> <p>F. FILLIOL explique que l'ancien marché était sorti juste avant la crise, la base de l'offre était très basse. Par ailleurs, même si le cahier des charges se contente de demander ce qui est exigé par la loi, il est plus qualitatif. En outre, la maintenance de la cuisine a été redonnée au prestataire pour le responsabiliser.</p> <p>T. REPENTIN évoque une évolution en hausse de la fréquentation au restaurant.</p> <p>F. FILLIOL indique que c'est davantage le cas en résidences autonomie. Les résidents sont très satisfaits. On a une évolution favorable des recettes.</p>		
2.3	BUDGET PRINCIPAL REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025	F. FILLIOL	F. FILLIOL explique que cette délibération a été préparée en lien avec le service de gestion comptable	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'affectation des résultats 2025 du budget principal présentée.
2.4	BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2026	F. FILLIOL	<p>F. FILLIOL précise que l'achat du véhicule de tourisme pour les résidences est en attente du retour d'expérimentation avec Citiz.</p> <p>T. REPENTIN indique que la dotation de la donation de la Fondation Providence n'est pas actée dans le temps.</p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le budget primitif 2026 du budget principal présenté.

2.5	GRUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURES DE BUREAU	G. BERNARD-PEYRE	<p>T. REPENTIN indique que cette convention a été présentée en conseil municipal.</p> <p>G. BERNARD-PEYRE indique que l'ancien marché arrive à terme en juin 2026.</p> <p>Le coordonnateur du groupement est Grand Chambéry, en charge de la procédure.</p> <p>G. BERNARD-PEYRE souhaite réévaluer pour le CCAS le montant maximum annuel à 6 000 €HT.</p> <p>T. REPENTIN demande à ce qu'on vérifie au préalable ce qui a été voté en conseil municipal.</p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre : Grand Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la Ville de la Motte-Servolex, le CCAS de La Motte-Servolex, la commune de Lescheraines, le syndicat mixte Savoie Déchets. - Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes tel qu'annexé à la présente délibération ; - Autorise le Président ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
2.6	CHRYSALIDE : TARIFICATION 2026	F. FILLIOL	<p>F. FILLIOL explique que les tarifs avaient déjà été votés en 2025, cependant une réflexion a été menée sur le mode de calcul des tarifs. Des nouveaux tarifs ont été établis en fonction de la localisation des appartements, notamment ceux situés en QPV et QVA ; ils s'appliqueront pour les nouvelles entrées. Par ailleurs, il est proposé d'inclure dans le loyer les factures d'eau.</p> <p>L'objectif est de permettre la réduction de la participation de la ville sur ce service.</p> <p>S. KREUTER souhaite savoir si le tarif comprend le chauffage. C'est le cas.</p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve les tarifs 2026 pour le service Chrysalide tels que présentés en annexe. - Approuve la mise en œuvre de ces tarifs au fur et à mesure des nouvelles entrées des résidents. - Approuve la prise en charge du coût des consommations d'eau par les résidents au fur et à mesure des nouvelles entrées.
2.7	NOUVELLE PENSION DE FAMILLE LE CAIRN : TARIFICATION 2026	F. FILLIOL	<p>F. FILLIOL indique que Cristal Habitat a transmis les superficies définitives des logements. Il est ainsi proposé de mettre à jour les tarifs en fonction de la superficie et du nouveau montant de la prestation annexe.</p> <p>N. COLIN-COCCHI souhaite savoir à quoi correspond les 14€.</p> <p>F. FILLIOL répond qu'il s'agit de l'amortissement des meubles mis à disposition par la résidence lors du séjour.</p> <p><u>15h40 : départ de J. GACHET</u></p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve les tarifs 2026 pour la nouvelle pension de famille Le CAIRN
3.1	ANIMATION : TARIFICATION ACTIVITES ET MINI SEJOUR 2EME TRIMESTRE 2026	F. FILLIOL	<p>La délibération n'appelle pas de remarque particulière.</p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'organisation et la tarification pour les animations proposées.
4.1	DSIN : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN : AVENANT N°3	G. BERNARD-PEYRE	<p>G. BERNARD-PEYRE indique que cet avenant intervient suite au COPIL de juillet, afin d'intégrer la modification de la clé de répartition ainsi que le recrutement d'un agent supplémentaire.</p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p>

			M. NOBLECOURT tient à signaler que c'est la première fois qu'un poste est créé à la DSIN, ce qui est le signe d'une bonne gestion. G. BERNARD-PEYRE ajoute qu'au moment de son adhésion, le CCAS a acté le financement d'un poste un poste.		- Approuve le projet d'avenant n°3 à la convention de fonctionnement commun de la DSIN annexé à la présente délibération ; - Autorise le Président du CCAS, ou la personne dûment habilitée, à signer ledit projet d'avenant.
4.2	NOUVELLE PENSION DE FAMILLE LE CAIRN : CONVENTION DE LOCATION AVEC CRISTAL HABITAT	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que ce contrat s'inscrit dans le prolongement du protocole voté lors du dernier CA. Le prix de revient définitif sera connu dans l'année. T. REPENTIN et S. KREUTER, en tant qu'administrateurs de Cristal Habitat, ne prennent pas part au vote	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le projet de convention de location entre Cristal Habitat et le CCAS portant sur la nouvelle pension de famille Le CAIRN ; - Autorise le Président du CCAS, ou la personne dûment habilitée, à signer ladite convention.
5.1	NOUVELLE PENSION DE FAMILLE LE CAIRN : ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET CONTRAT DE SEJOUR	G. BERNARD-PEYRE	G. BERNARD-PEYRE précise qu'il s'agit des documents remis aux usagers, et qu'ils sont très normés, notamment pour garantir la bonne information des droits des usagers. Dans la mesure où la pension de famille déménage, les documents ont été mis à jour. Sur le contrat résidence, a été mis en conformité le délai de restitution de dépôt de garantie.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Valide les projets de règlement de fonctionnement et contrat de résidence proposés en annexe applicables au sein de la nouvelle pension de famille LE CAIRN
	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025				Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal du 15 décembre 2025

- ◆ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LES COMMISSIONS PERMANENTES DES 11 DECEMBRE 2025 ET 15 JANVIER 2026 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance est clôturée à 15h50.

Le prochain conseil d'administration est prévu le 10 mars à 14h.